

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 10 mars 2014, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents :

Monsieur Yves Labonté;
Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Madame Solange Tremblay;
Monsieur Jean-Yves Thériault;
Monsieur Jocelyn Caron;
Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2014-03-109

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement

10 mars 2014

Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Correspondance - CDSSES;
4. Invitation :
 1. Grands Prix du tourisme gaspésien – Gala 2014;
 2. Club Lions de Sayabec Inc.;
 3. MRC de La Matapédia;
 4. Camp musical – AGA;
 5. Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis;
5. Dépôt de documents :
 1. Bilan annuel de l'eau;
 2. Plan de Santé-sécurité;
 3. Étude préliminaire – Agrandissement de l'Hôtel de Ville;
 4. Attestation de formation;

5. MRC de La Matapédia;
6. Réponses aux commentaires – BPR;
6. Les aménagements Lamontagne inc.;
7. Règlement 2012-07 – Biomasse :
 1. Informations;
 2. Paiement des fournisseurs;
8. Calendrier des réunions – Modification;
9. OMH :
 1. Programme Rénovation Québec;
 2. Programme supplément au loyer;
 3. Programme municipal d’aide financière complémentaire au programme accès-logis pour des crédits de taxes;
10. Transaction entre Québecor Média et Transcontinental;
11. Reconstruction de la route 132 – Secteur Val-Brillant;
12. Sentiers Mic-Mac;
13. Fête du canon et du cénotaphe;
14. Prix du Mérite municipal;
15. Dossier de contestation de l’évaluation foncière d’Uniboard Canada : Mandat de l’évaluateur;
16. Patrimoine bâti;
17. Prix du patrimoine Bas-St-Laurent;
18. Affaires nouvelles :
 1. Comité des loisirs;
 2. _____;
 3. _____;
19. Période de questions;
20. Prochaine réunion – 8 avril 2014;
21. Levée de l’assemblée.

Correspondance :

1. Le Comité de développement socio-économique de Sayabec remercie la municipalité pour sa contribution au souper de la Saint-Valentin organisé le 15 février dernier.
-

Résolution 2014-03-110

**Invitation – Grands Prix du
tourisme gaspésien**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les

conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Marielle Roy, conseillère, au dévoilement des lauréats des Grands Prix du tourisme gaspésien 2014. Ce gala, précédé d'un coquetel, aura lieu le vendredi 4 avril 2014 dès 17 h au centre Le Colombien de Mont-Joli. Le coût pour cette soirée est de 105 \$, taxes incluses, par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2014-03-111

Invitation – Club Lions de Sayabec

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jocelyn Caron, conseiller, ainsi que madame Danielle Marcoux, mairesse, au brunch organisé par le Club Lions de Sayabec à l'occasion de leur 40^e anniversaire de fondation. Cette activité aura lieu au Centre communautaire de Sayabec le dimanche 6 avril 2014 à compter de 10 h. Le cout du billet est de 16 \$ par personne.

-
-
- 4.3. Les membres du conseil sont informés que la formation sur l'aménagement du territoire, la gestion du développement et la mise en valeur du patrimoine sera donnée pour une dernière fois le samedi 15 mars à la salle du conseil de Causapscal, de 8h30 à 12h.
- 4.4. Une lettre est déposée au conseil afin d'informer les membres que la 12^e assemblée générale annuelle des membres du Camp musical du lac Matapédia aura lieu le samedi 15 mars 2014 à 10 h 30 au 2^e étage de l'Hôtel de Ville de Sayabec.
-
-

Résolution 2014-03-112

Invitation – Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser messieurs Jocelyn Caron, conseiller, et Robert-Luc Blaquière, conseiller, à assister à l'assemblée générale annuelle du Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis qui se tiendra le jeudi 20 mars 2014 à 19 h dans les locaux du Centre de tri et de récupération Matapédia-Mitis à Mont-Joli.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2013.
- 5.2. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du programme de prévention sur les chantiers de

construction de la MRC de La Matapédia concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Marcheterre.

- 5.3. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport de l'étude préliminaire pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville.
 - 5.4. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de l'attestation de réussite de monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, pour la formation sur le comportement éthique organisée par la Fédération québécoise des municipalités.
 - 5.5. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, d'une lettre de la MRC de La Matapédia nous informant que le plan général d'aménagement forestier (PGAF) des terres publiques intramunicipales (TPI) pour la saison 2014 est disponible pour consultation.
 - 5.6. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du courriel de BPR envoyé en réponse aux commentaires du 13 janvier 2014 concernant l'alimentation en eau potable.
-

6. Ce point est reporté à la réunion mensuelle d'avril 2014.

- 7.1. Dépôt par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de courriels d'informations concernant les problématiques rencontrées au niveau des copeaux pour la chaufferie à la biomasse.
-
-

Résolution 2014-03-113

Biomasse – Paiement des fournisseurs

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 120482 à 9093-7517 Québec Inc - Vigneault et Viens 23C781 au coût total de 298.89 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un téléphone cellulaire et de ses accessoires pour le bâtiment à la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 259.96 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 13 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 25.93 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2014-03-114

Modification – Calendrier des réunions

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter que la réunion ordinaire prévue le lundi 7 avril 2014 selon le calendrier des réunions adopté à la résolution 2013-12-499 soit déplacée au mardi 8 avril 2014 à la salle de conférence du Centre communautaire de Sayabec. Ce changement doit être effectué, car les élections générales provinciales auront lieu le lundi 7 avril

2014.

Résolution 2014-03-115

Programme Rénovation Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de 15 logements.

En conséquence, il est proposé par Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de décider de ce qui suit :

La municipalité de Sayabec demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 206 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

La mairesse ou le maire suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire trésorière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

Résolution 2014-03-116

Programme de Supplément au loyer

Proposé par Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la municipalité de Sayabec participe au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de l'OMH de Sayabec de 15 logements, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour 50 % des unités de logement prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Résolution 2014-03-117

Programme de Supplément au loyer

**PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS POUR
DES CRÉDITS DE TAXES**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de décider ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % et un crédit de taxes de services à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans.

Cependant, la municipalité se réserve le droit de revoir à la baisse le crédit de taxe de service à la date d'ajustement des intérêts dans la mesure où la viabilité financière du projet n'est pas compromise et respecte les ratios des loyers économiques approuvés à l'engagement définitif.

Résolution 2014-03-118

Transaction entre Québecor Média et Transcontinental

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2013, Québecor Média vendait l'une de ses filiales Sun Média à Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction de 75 millions implique la vente de 74 journaux hebdomadaires permettant ainsi à Transcontinental d'obtenir le quasi-monopole dans ce secteur, ce qui pourrait exercer une hausse éventuelle de la tarification publicitaire;

- CONSIDÉRANT QUE** cette transaction implique principalement des hebdomadaires régionaux implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;
- CONSIDÉRANT QUE** le journal l'Avant-Poste fait partie de cette transaction et qu'il a toujours joué un rôle majeur dans notre milieu matapédien, qu'il a permis, dans le passé et même aujourd'hui, l'avancement de notre région et son rayonnement tant au niveau économique, social, communautaire, sportif et culturel;
- CONSIDÉRANT QUE** lors d'activités de fusion ou d'acquisition de cette envergure, il est de nature courante que les entreprises désirent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de certaines des filiales ou entreprises ayant fait l'objet de la transaction;
- CONSIDÉRANT QUE** les Matapédiens ont toujours eu à leur disposition un journal hebdomadaire auquel ils s'identifient, ayant du contenu local, écrit par des journalistes de La Matapédia créant ainsi un fort sentiment d'appartenance;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia reconnaît tout de même que Transcontinental, par le biais du journal l'Avant-Poste, offre une couverture de base de qualité, mais que rien ne saurait remplacer un hebdomadaire implanté dans le milieu depuis plusieurs décennies;
- CONSIDÉRANT QUE** le journal l'Avant-Poste a longtemps eu son siège social à Amqui, faisant ainsi partie de l'économie de la région;
- CONSIDÉRANT QUE** la rentabilité d'un journal n'est pas le seul élément à considérer avant de poser des gestes éventuels de fusion ou de fermeture, car l'enjeu majeur est que la desserte médiatique de toute la région de La Matapédia revêt une importance capitale et essentielle pour l'ensemble des citoyens qui y vivent et que cela transcende le simple enjeu financier.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de :

1. s'opposer à la transaction entre Transcontinental et Sun Média afin d'éviter d'éventuelles fusions et fermetures créant ainsi un monopole dans le secteur de la presse écrite;
2. donner son appui à la Ville de Mont-Joli dans son processus de plainte auprès du Bureau de la concurrence;

3. inviter les organismes économiques et de pression tels que le CLD, la SADC, la Chambre de commerce, la Caisse Desjardins et les municipalités faisant partie de la MRC de La Matapédia à enjoinde le mouvement en transmettant au bureau de la concurrence une résolution d'appui à la Ville de Mont-Joli et à la MRC de La Matapédia;
4. transmettre copie conforme de la présente résolution à la Ville de Mont-Joli, aux municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia ainsi qu'au Bureau de la concurrence.

Résolution 2014-03-119

**Reconstruction de la route 132 –
Secteur Val-Brillant**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant a signifié son accord au Ministère des Transports du Québec pour la construction du nouveau tronçon de la Route 132 selon le tracé B variante contre-ouest depuis 2006 déjà et que ce même tracé a fait l'objet d'un avis de conformité par la CPTAQ le 29 mai 2006;

ATTENDU QUE les plans pour la réalisation des travaux devant être réalisés en vertu du protocole d'entente intervenu entre le MTQ et la Municipalité sont pratiquement complétés et que le Ministère a tout en main pour débiter les acquisitions de terrains;

ATTENDU QUE les négociations avec le CN sont en cours et demeurent un point clé pour parvenir à terminer les plans et devis nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le directeur régional du Ministère des Transports a confirmé à plusieurs reprises à la Municipalité que le projet de Val-Brillant est un projet prioritaire;

ATTENDU QUE le tracé actuel de la Route 132 dans le secteur du viaduc représente toujours un danger pour les usagers et demeure le lieu de plusieurs accidents chaque année à cause de la mauvaise visibilité dans le secteur due à la configuration même du tronçon, et ce, malgré le danger clairement identifié depuis les années 1970.

En conséquence, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer la municipalité de Val-Brillant dans sa demande au Ministère des Transports pour :

1. qu'il fasse preuve de diligence dans le cheminement du dossier de reconstruction de la Route 132 à Val-Brillant et accélère les négociations avec le CN pour permettre que l'entente pour la réalisation de cette portion des travaux soit conclue dès cette année;
2. qu'il rende disponibles les ressources humaines et financières nécessaires afin de fournir rapidement aux ingénieurs responsables de la conception du projet toutes les données nécessaires pour compléter les plans et devis;

3. inclure la construction du nouveau tronçon de la Route 132 selon le tracé B variante contre-ouest dans sa programmation de travaux pour 2014-2015;
4. que copie de la présente soit transmise à M. Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports, à M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à M. Richard Dionne, directeur, Direction Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la Madeleine du Ministère des Transports du Québec et aux municipalités de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2014-03-120

Sentiers Mic-Mac

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 150 \$ à monsieur Jean-Pierre Déry, responsable des Sentiers Mic-Mac, pour l'entretien des sentiers.

Résolution 2014-03-121

Fête du canon et cénotaphe

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de déposer une demande au fonds de partenariat d'Action communautaire pour la cérémonie d'inauguration de la restauration du canon allemand et du cénotaphe qui aura lieu le dimanche 1er juin 2014 à 14 h au parc au Tournant-de-la-Rivière de Sayabec.

Le canon allemand saisi par le 27^e bataillon des Forces canadiennes le 9 avril 1917 est installé dans le parc au Tournant-de-la-Rivière de Sayabec. Un monument aux braves, sous la forme d'une croix de granit, se tient à côté du canon à la mémoire des Sayabécois morts au combat durant la Première Guerre mondiale.

Résolution 2014-03-122

Prix du Mérite municipal

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de soumettre la candidature de la Gare patrimoniale aux prix du Mérite municipal 2014.

Étant concernés par le prochain point, messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, se retirent de la réunion.

15. Ce point est discuté puis reporté à une réunion ultérieure.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, reviennent à la réunion.

16. Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et madame Marielle Roy, conseillère, donnent de l'information au conseil municipal concernant le patrimoine bâti.

Résolution 2014-03-123

**Prix du patrimoine Bas-St-Laurent -
Gare patrimoniale**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le dépôt du projet de la Gare patrimoniale de Sayabec au « Concours du Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent » lors de la neuvième édition 2014 dans la catégorie « Sauvegarde, restauration et conservation ». Les gagnants de chacune des MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent deviendront finalistes à la remise régionale lors d'un diner gala qui se tiendra le 14 septembre 2014 à l'église de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. La date limite pour présenter un projet est le 5 mai 2014 à 17 h.

Résolution 2014-03-124

**Prix du patrimoine Bas-St-Laurent -
AFÉAS**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le dépôt du projet de l'AFÉAS de Sayabec au « Concours du Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent » lors de la neuvième édition 2014 dans la catégorie « Transmission, interprétation et diffusion ». Les gagnants de chacune des MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent deviendront finalistes à la remise régionale lors d'un diner gala qui se tiendra le 14 septembre 2014 à l'église de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. La date limite pour présenter un projet est le 5 mai 2014 à 17 h.

Résolution 2014-03-125

Comité des loisirs

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 1 500 \$ au Comité des loisirs de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil tiennent à offrir leurs plus sincères félicitations au Comité des loisirs pour l'organisation et la réalisation des activités dans le cadre de la semaine de relâche 2014. Ils tiennent aussi à remercier l'ensemble des employés du service des travaux publics pour l'appui donné au Comité des loisirs lors de l'organisation des activités.

Résolution 2014-03-126

Levée de la séance

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 23.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier